



Championnat Suisse U10/U12/U14

(Règlement valable dès le 1er juin 2012)

Afin de simplifier sa lecture, ce règlement n'utilise que la forme masculine, bien que la forme féminine soit évidemment sous-entendue.

Chapitre I: Forme d'organisation

Art. 1 Principe

- 1 La Fédération Suisse des Echecs (FSE) organise chaque année le Championnat Suisse U10/U12/U14.
- 2 Dans chaque catégorie se déroulent quatre tournois de qualification et un tournoi final.
- 3 Toutes les catégories sont organisées chaque fois au même endroit, débutent et se terminent en même temps.

Art. 2 Compétence

- 1 La Commission de la Relève (CR) est responsable de l'organisation du championnat. Elle détermine en son sein un responsable.
- 2 La CR peut accorder l'organisation des tournois de qualification et du tournoi final à une section de la FSE ou à un groupe de personnes intéressées. La CR prend garde à une prise en compte adéquate des régions.
- 3 La CR détermine avec les organisateurs les dates des tournois de qualification et du tournoi final.
- 4 La CR détermine la finance d'inscription.

Chapitre II: Règles pour les tournois

Art. 3 Durée

- 1 Chaque tournoi de qualification dure trois jours, normalement du vendredi soir au dimanche.
- 2 Le tournoi final dure quatre jours, normalement du jeudi au dimanche.

Art. 4 Droit de participer

- 1 Ont le droit de participer tous les membres de la FSE qui auront lors de l'année de l'organisation du tournoi final
 1. au maximum 10 ans dans la catégorie U10 ;
 2. au maximum 12 ans dans la catégorie U12 ;
 3. au maximum 14 ans dans la catégorie U14.
- 2 Les joueurs qui ne sont pas membres de la FSE ne peuvent participer qu'à un seul tournoi de qualification par cycle.

Art. 5 Droit de concourir pour le titre, statuts des autres joueurs

- 1 Ont le droit de concourir pour le titre, les citoyens suisses, ainsi que les joueurs domiciliés en Suisse.
- 2 D'autres joueurs peuvent participer aux tournois de qualification, mais ils ne peuvent pas se qualifier pour le tournoi final.

Art. 6 Appariements

- 1 Les appariements sont effectués par un programme reconnu par la FSE.
- 2 Pour les tournois au système suisse, les appariements sont effectués suivant les points Elo de la liste de classement de la FSE.
- 3 Lors d'un tournoi final au système suisse, pour les joueurs avec un Elo international plus élevé que l'Elo de la liste de classement de la FSE, l'Elo international peut à choix être utilisé pour les appariements après discussion préalable avec le responsable de la CR.
- 4 Les joueurs qui ne sont pas dans la liste de classement de la FSE, mais qui ont un classement Elo international ou d'un autre pays, sont considérés avec celui-ci (l'Elo international est prioritaire).
- 5 Les joueurs qui n'ont pas de classement Elo sont classés dans l'ordre alphabétique.

Art. 7 Prise en compte pour les listes de classement

- 1 Tous les tournois sont pris en compte pour la liste de classement de la FSE.
- 2 Le tournoi final est annoncé en plus pour l'Elo international.

Art. 8 Règles

- 1 Les règles de la FIDE sont valables.
- 2 Les propositions de nulle ne peuvent être faites qu'à partir du 31^{ème} coup.

Art. 9 Respect du délai

- 1 Le joueur qui n'arrive pas devant l'échiquier au moment du début de la session n'est pas sanctionné par la perte de sa partie selon art. 6.6 lit. a des règles de la FIDE s'il se présente jusqu'à 30 minutes au plus tard par rapport à l'heure officielle prévue pour le début de la partie et si cet état de fait se produit pour la première fois pendant le tournoi.
- 2 Le joueur fautif sera averti par l'arbitre.
- 3 Un joueur averti perdra par forfait toutes les parties subséquentes auxquelles il n'arrivera pas devant l'échiquier au début de la session.

Art. 10 Comportement

Le silence prévaut dans la salle de tournoi pendant le déroulement des parties. En outre, il est interdit de fumer et d'analyser. L'organisateur est responsable du respect de ces règles.

Chapitre III: Tournois de qualification de la catégorie U10

Art. 11 Mode et cadence

- 1 Chaque tournoi de qualification de la catégorie U10 se dispute en sept rondes au système suisse.
- 2 La cadence est de 45 minutes pour toute la partie plus 30 secondes par coup.
- 3 La notation est obligatoire durant toute la partie.

Art. 12 Détermination du classement de chaque tournoi

- 1 Le classement se fait suivant le nombre de points obtenus ; en cas d'égalité, il se fait selon le système Buchholz.
- 2 En cas d'égalité des points obtenus et au système Buchholz, la somme des Buchholz est déterminante pour l'octroi de coupes.
- 3 Si l'égalité persiste, les joueurs sont classés selon l'âge, à partir du plus jeune.

Art. 13 Classement général

Les trois meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement général.

Art. 14 Qualification directe pour le tournoi final

- 1 Le mieux classé des participants concourant pour le titre de chaque tournoi de qualification est directement qualifié pour le tournoi final.
- 2 Si le mieux classé des participants concourant pour le titre est déjà qualifié, le suivant prend sa place.
- 3 Si deux joueurs ou plus terminent premiers des participants concourant pour le titre avec le même nombre de points et le même Buchholz, ils sont tous directement qualifiés pour le tournoi final.

Chapitre IV: Tournois de qualification des catégories U12 et U14

Art. 15 Mode et cadence

- 1 Chaque tournoi de qualification U12 et U14 se dispute en cinq rondes au système suisse.
- 2 La cadence est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes par coup.
- 3 La notation est obligatoire durant toute la partie.

Art. 16 Détermination du classement de chaque tournoi

- 1 Le classement se fait suivant le nombre de points obtenus ; en cas d'égalité, il se fait selon le système Buchholz.
- 2 En cas d'égalité des points obtenus et au système Buchholz, la somme des Buchholz est déterminante pour l'octroi de coupes.
- 3 Si l'égalité persiste, les joueurs sont classés selon l'âge, à partir du plus jeune.

Art. 17 Points liés au rang

- 1 Des points liés au rang sont attribués : 50 points de rang pour le premier classé, 45 pour le deuxième, puis 41, 38, 36, 34, 32, 30, 29, 28, etc. jusqu'à 1.
- 2 Les joueurs qui ont obtenu le même nombre de points et le même Buchholz obtiennent les mêmes points liés au rang (nombre de points du joueur le mieux classé).
- 3 Ne sont pas pris en compte pour l'attribution des points
 1. les participants ne concourant pas pour le titre ;
 2. les participants déjà qualifiés directement pour le tournoi final dans un tournoi de qualification précédant de la même classe d'âge.

Art. 18 Classement général

- 1 Pour chaque tournoi de qualification, des points sont attribués.
- 2 Ceux-ci sont constitués de la somme obtenue en multipliant par dix le nombre de points obtenus dans le tournoi et en ajoutant à ce produit les points liés au rang.
- 3 Les trois meilleurs résultats selon les points attribués sont pris en compte pour le classement général.

Art. 19 Qualification directe pour le tournoi final

- 1 Le mieux classé des participants concourant pour le titre de chaque tournoi de qualification est directement qualifié pour le tournoi final.
- 2 Si le mieux classé des participants concourant pour le titre est déjà qualifié dans la même catégorie pour le tournoi final, le suivant prend sa place.
- 3 Se qualifient directement pour le tournoi final tous les participants concourant pour le titre
 1. qui terminent avec le maximum de points ;
 2. qui terminent premiers ex aequo (le même nombre de points et le même Buchholz).

Chapitre V: Tournoi final de la catégorie U10

Art. 20 Qualifications

- 1 Huit joueurs participent au tournoi final, soit :
 1. les joueurs qualifiés directement à partir des tournois de qualification ;
 2. d'autres participants concourant pour le titre, qui ont obtenu le plus de points au classement général des tournois de qualification, jusqu'à ce que le nombre de participants pour le tournoi final soit de huit.
- 2 En cas d'égalité au classement général, le coach national de la Relève de la FSE décide.
- 3 Les joueurs qualifiés pour le tournoi final reçoivent une invitation personnelle. Au moins le logement sera mis à disposition gratuitement par la CR ou par les organisateurs.

Art. 21 Mode et cadence

- 1 Le tournoi final U10 se dispute sous la forme d'un tournoi fermé toutes rondes. Les numéros de départ sont tirés au sort.
- 2 La cadence est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes par coup.

Art. 22 Détermination du classement

1 En cas d'égalité des points obtenus, les critères de départage sont :

1. le Sonneborn-Berger ;
2. les résultats des rencontres directes ;
3. le nombre de victoires ;
4. le nombre de victoires avec les noirs ;
5. l'âge, à partir du plus jeune.

2 Si plusieurs joueurs les mieux classés ont obtenu le même nombre de points, ils disputent tous des matches de départage pour déterminer le vainqueur du tournoi. La CR règle les modalités des matches de départage dans une annexe à ce règlement.

Art 23 Titre, distinctions

1 Le vainqueur du tournoi final U10 est Champion Suisse U10.

2 Les trois premiers obtiennent une coupe.

3 Les mieux classés reçoivent des prix en espèces.

Chapitre VI: Tournoi final des catégories U12 et U14

Art. 24 Qualification

1 Seize joueurs par catégorie participent au tournoi final, soit :

1. jusqu'à quatre joueurs désignés avant le premier tournoi de qualification par le coach national de la Relève de la FSE ; ces joueurs sont dispensés des tournois de qualification ;
2. les joueurs qualifiés directement à partir des tournois de qualification ;
3. six participants concourant pour le titre, qui ont obtenu le plus de points au classement général des tournois de qualification; en cas d'égalité pour la sixième place du classement général, tous les joueurs concernés sont qualifiés ;
4. après entente avec les organisateurs du tournoi final, d'autres participants concourant pour le titre désignés par le coach national de la Relève de la FSE, jusqu'à ce que le nombre de participants de chaque tournoi final soit de seize.

2 Les joueurs qualifiés pour le tournoi final reçoivent une invitation personnelle. Au moins le logement sera mis à disposition gratuitement par la CR ou par les organisateurs.

Art. 25 Mode et cadence

1 Le tournoi final U12 et U14 se dispute en sept rondes au système suisse. Les couleurs de la première ronde sont tirées au sort.

2 La cadence est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes par coup.

Art. 26 Détermination du classement

1 En cas d'égalité des points obtenus, les critères de départage sont :

1. le Buchholz ;
2. la somme des Buchholz ;
3. le Sonneborn-Berger ;
4. le nombre de victoires ;
5. le nombre de victoires avec les noirs ;
6. l'âge, à partir du plus jeune.

2 Si plusieurs joueurs les mieux classés ont obtenu le même nombre de points, ils disputent tous des matches de départage pour déterminer le vainqueur du tournoi. La CR règle les modalités des matches de départage dans une annexe à ce règlement.

Art. 27 Titre, distinctions

- 1 Le vainqueur du tournoi final U12 est Champion Suisse U12, le vainqueur du tournoi final U14 est Champion Suisse U14.
- 2 Les trois premiers obtiennent une coupe.
- 3 Les mieux classés reçoivent des prix en espèces.

Chapitre VII: Recours**Art. 28**

- 1 Chaque organisateur détermine un ou plusieurs arbitres pour les tournois de qualification et pour le tournoi final.
- 2 Un recours contre une décision de l'arbitre est à transmettre dans un délai d'une heure après connaissance de la décision auprès du responsable de la CR. Celui-ci tranche de manière définitive.

Annexe: Matches de départage (art. 22 resp. art. 26)

1. Règles de base

1. Dans une première phase, les parties de départage se jouent à la cadence de 10 minutes pour toute la partie plus 10 secondes par coup ("cadence rapide").
2. En cas de nouvelle égalité de points entre deux ou plusieurs joueurs pour la première place après la première phase, une deuxième phase se dispute par les joueurs concernés. Les parties de départage de la deuxième phase se jouent à la cadence de 5 minutes pour toute la partie plus 3 secondes par coup ("cadence blitz").

2. Règles particulières pour la première phase de départage suivant le nombre de joueurs

1. S'il y a 2 joueurs concernés, ils jouent deux parties avec couleurs inversées.
Le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 peut choisir avec quelle couleur il dispute la première partie.
2. S'il y a 3 ou 4 joueurs concernés, ils jouent un tournoi fermé en 3 rondes.
S'il y a 3 joueurs, le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 peut choisir avec quelle couleur il dispute sa partie contre le deuxième.
S'il y a 4 joueurs, les deux joueurs avec les meilleurs classements selon l'art. 22 resp. 26 ont deux fois les blancs.
3. S'il y a plus de 4 joueurs concernés, le responsable U10-U12-U14 détermine la formule la plus appropriée et la communique aux participants. Il tient en particulier compte du temps à disposition pour disputer l'ensemble des matches de départage.

3. Règles particulières pour la deuxième phase de départage suivant le nombre de joueurs

1. S'il y a 2 joueurs concernés, ils jouent deux parties avec couleurs inversées.
Le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 peut choisir avec quelle couleur il dispute la première partie.
En cas de nouvelle égalité après la deuxième phase, le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 est déclaré vainqueur.
2. S'il y a 3 ou 4 joueurs concernés, ils jouent un tournoi sous forme de coupe en deux tours.
Lors de chaque tour, le(s) joueur(s) avec le(s) meilleur(s) classement(s) selon l'art. 22 resp. 26 peut/peuvent choisir avec quelle couleur il(s) dispute(nt) la première partie. En cas de nouvelle égalité après chaque tour, le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 est déclaré vainqueur.
S'il y a 3 joueurs, le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 est dispensé du premier tour et rencontre au deuxième tour le vainqueur du match entre les deux autres.
S'il y a 4 joueurs, le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 22 resp. 26 rencontre le quatrième et le deuxième rencontre le troisième lors du premier tour. Les deux vainqueurs jouent ensuite l'un contre l'autre au deuxième tour.